



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 90493

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une contradiction étonnante entre les orientations affichées par le Président de la République et le Gouvernement, et la réalité constatée sur le terrain. Ainsi, alors que, récemment encore, le chef de l'État a insisté sur sa volonté de voir progresser de manière significative le pourcentage d'élèves issus de milieux défavorisés accédant aux classes préparatoires aux grandes écoles, les décisions prises au niveau local vont en sens inverse. C'est ainsi notamment qu'un lycée lillois qui prépare aux grandes écoles d'ingénieurs est menacé de la suppression de l'une de ses deux classes préparatoires. Or cet établissement accueille en classe préparatoire près de 40 % de boursiers, issus pour certains de milieux très modestes, permettant ainsi à de nombreux jeunes une intégration dans la vie professionnelle solide et méritée. Pour les équipes pédagogiques qui, depuis des années, se sont mobilisées, avec succès, pour la réussite de ces jeunes, la perspective de fermeture d'une classe préparatoire est à la fois incompréhensible et injustifiée. Il lui demande par conséquent s'il envisage de reconsidérer une mesure qui choque et déçoit terriblement les enseignants, les élèves et leurs familles.

Texte de la réponse

La volonté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est et restera le renforcement du processus de démocratisation de l'accès aux formations supérieures. Pour illustrer cette volonté, il est nécessaire de préciser que, dans le cadre de la prochaine campagne de recrutement en classes préparatoires aux grandes écoles, les proviseurs des établissements concernés ont été invités à tenir compte, dans la procédure de recrutement, non seulement de la valeur des élèves mais aussi de leur situation sociale (accent mis sur les élèves boursiers). De surcroît, dans certaines grandes écoles situées en aval de ces classes préparatoires, différentes opérations de grande envergure ont été entamées ou vont l'être afin d'instituer des parcours pédagogiques adaptés à des étudiants issus de milieux modestes et venant de classes technologiques. Mais dans le même temps, force est de constater que le potentiel de places ouvertes en classes préparatoires n'est pas optimisé, parfois depuis plusieurs années. Cet état de fait ne contribue pas à faciliter une politique d'accueil des étudiants issus de milieux défavorisés. En l'occurrence, quatre classes de première année accueillaient quatre-vingt-dix élèves en 2005/2006, ce qui est un chiffre modeste. Des aménagements ont donc été opérés sur proposition initiale des autorités académiques. L'offre a été ramenée à trois classes qui permettront d'accueillir dans des conditions de scolarité tout à fait favorables au moins autant d'élèves voire davantage si la relance du recrutement s'amorce.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90493

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3251

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8423